

ADMINISTRATION COMMUNALE
de Frisange
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Frisange.

Le dossier de demande d'autorisation n° :

3A/2026/0140/170

ayant pour objet :

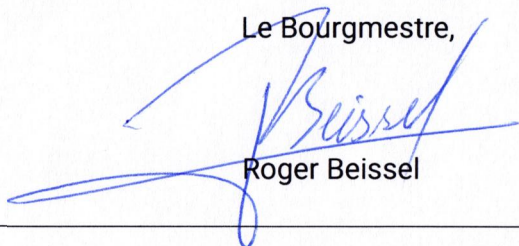
l'augmentation de la capacité d'accueil du CJPA sise 52, Robert Schuman-Strooss à Frisange

au demandeur :

Stëftung Hëllef Doheim.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

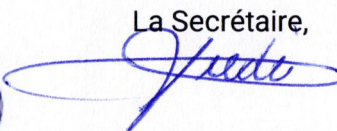
Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



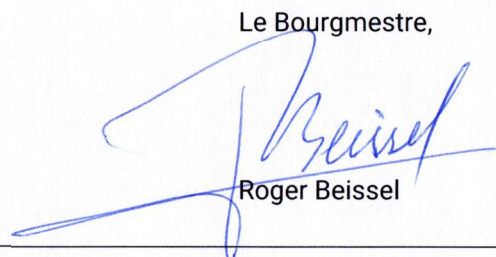
Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché du 22/07/2026 au 05/08/2026 inclus, ce suivant les prescriptions de l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler